

Les recours relatifs à la présente taxe doivent être motivés et adressés à :

Commission communale de recours
En matière d'impôts
Grand-Rue 38
1196 Gland

Rappel

Critères d'exonération de la taxe déchets forfaitaire	Situations ne donnant pas droit à une exonération
Je suis étudiant ou en formation né entre 1997 et 2003.	Je suis étudiant ou en formation né en 1996 ou avant.
Je suis rentier AVS ou AI, avec prestations complémentaires.	Je suis rentier AVS ou AI, sans prestations complémentaires.
Je bénéficie des prestations cantonales de la rente-pont.	Je suis salarié, indépendant ou au chômage.
Je bénéficie des prestations complémentaires familles.	Je suis sans revenu, ni aide sociale.
Je bénéficie du revenu d'insertion (RI).	Je suis au service militaire ou civil.
J'ai des problèmes de santé. Je souffre d'incontinence ou d'un autre handicap spécifique générant une quantité de déchets importante.	

Si votre situation vous permet d'être exonéré, nous vous remercions de nous faire parvenir une copie du justificatif, **accompagnée de votre facture originale.**

Etudiant ou en formation né entre 1997 et 2003

Veillez présenter une copie de l'attestation d'études ou du contrat d'apprentissage valable au 1^{er} janvier 2021 ou lors de la date d'arrivée sur la commune.

Rentier AVS ou AI, avec prestations complémentaires, bénéficiaire des prestations cantonales de la rente-pont ou des prestations complémentaires familles

Veillez présenter une attestation, valable au 1^{er} janvier 2021 ou lors de la date d'arrivée sur la commune, de la Caisse cantonale de compensation AVS de Vevey.

Bénéficiaire du revenu d'insertion (RI)

Veillez présenter une attestation, valable au 1^{er} janvier 2021 ou lors de la date d'arrivée sur la commune, du Centre Régional Social (CSR) de Nyon.

Problèmes de santé

Veillez présenter une attestation du centre médico-social (CMS) de Gland ou un certificat médical du médecin traitant.